



ARRETE MUNICIPAL N°219/2026
Portant complétude de l'arrêté n°112/2026 portant
délégation de fonction à
Philippe KIELWASSER, conseiller municipal délégué

7D3.1- TL/SG

Le Maire de la Commune de BARTENHEIM,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints, ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal

VU que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Monsieur Philippe KIELWASSER pour les domaines suivants :

- Le bâtiment Espace 2000
- La gestion des installations et équipements sportifs

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien MASMUNSTER, 2^{ème} adjoint au Maire, délégation est donnée à Monsieur Philippe KIELWASSER d'assurer la représentation de la commune dans le cadre des réunions, rendez-vous et rencontres avec les prestataires, partenaires et interlocuteurs extérieurs relevant du domaine de compétence de Monsieur MASMUNSTER.

ARTICLE 2

La signature par Monsieur Philippe KIELWASSER des pièces et actes liés aux domaines de sa délégation devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- Inscrit au recueil des actes administratifs

Fait à Bartenheim le 02 septembre 2026

Le Maire,
Bernard KANNENGIESER

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité
- Le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le

Publié le **09 SEP. 2026**

